

SAUR

Lettre de RAPPEL

Du 02 septembre 2025

Nom client :
MARGNES ROBERT

Adresse desservie :
LE BOUCLE BAS
BEDUER

Référence à rappeler : 5428013601
30244047 541251977623 541

Téléphone : 05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Courrier : TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX

Internet : www.saurclient.fr

M MARGNES ROBERT
LE BOUCLE BAS
46100 BEDUER

Monsieur,

L'analyse de votre compte au **02/09/2025** fait apparaître une somme due de **3 698,67 €**, dont nous vous rappelons ci-après le détail :

Facture(s) Impayée(s)			
Date Facture		Déjà perçu	Solde Facture
30/07/2025	541251971456	3,81	3 691,05

Autre(s) pénalité(s) de retard	3,81 €
Pénalité(s) de retard - Rappel Simple	3,81 €
Total à payer	3 698,67 €

Dès réception de ce courrier, nous vous demandons de bien vouloir en effectuer le règlement à l'aide du TIP ci-joint. Si vous nous avez adressé **votre règlement avant le 02/09/2025**, nos courriers se seront croisés. Nous vous remercions de ne pas tenir compte de cette lettre et de bien vouloir nous en excuser.

Nous préférons vous informer qu'à défaut de paiement, nous serions amenés à lancer une procédure juridique, tous les frais associés seraient alors à votre charge.

Afin de simplifier vos prochains règlements, nous vous proposons d'opter pour le prélèvement mensuel de vos factures. N'hésitez pas à contacter notre service clientèle pour mettre en place ce mode de paiement ou vous connecter sur internet www.saurclient.fr

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service Recouvrement

En cas de difficulté de paiement :
Voir au dos de ce courrier.

REGLEMENT A ADRESSER : CENTRE DE TRAITEMENT TIP TSA 53978 - 92894 NANTERRE CEDEX 9

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr - Rubrique Données Personnelles).

En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire

IBAN : FR76 1120 6000 9212 0904 2800 203

ICS : FR86ZZZ003506

RUM : TIP55207653000000000541251977623

Date et Lieu Signature

M MARGNES ROBERT
LE BOUCLE BAS
46100 BEDUER

Montant : 3 698,67 €

Créancier : SAUR
Centre N° 08
Référence client : 5428013601

TIP S€PA

CENTRE DE TRAITEMENT TIP
TSA 53978

92894 NANTERRE CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SAUR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SAUR. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

764100004719 MARGNES ROBERT 11206000921209042800203

552076000487 765300000000000541251977623610108 369867

➤ VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTES DE PAIEMENT

Si vous rencontrez des difficultés de paiement, vous pouvez éventuellement bénéficier des aides des services sociaux ou du fonds de solidarité pour le logement (FSL) de votre département, dans la mesure où ce dernier a signé une convention FSL Eau.

▮ VOUS SOUHAITEZ AVOIR DES INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIFS D'AIDES :

- Vous pouvez vous adresser aux services sociaux de votre commune ou au Conseil Général (dans le cadre des dispositifs de Fonds de Solidarité pour le Logement*).

➤ DANS TOUS LES CAS, INFORMEZ IMMEDIATEMENT NOTRE SERVICE CLIENTELE DE VOTRE DEMARCHE AUPRES DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT.

▮ VOUS AVEZ DÉPOSÉ UN DOSSIER À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT :

- Le délai de traitement de votre dossier varie selon les départements, sans excéder 4 (quatre) mois.
- **Transmettez-nous un justificatif écrit sous 15 (quinze) jours** : vous pourrez bénéficier de la continuité du service de l'eau dans l'attente de la décision de recevabilité de votre dossier.

▮ VOUS AVEZ DÉJÀ BÉNÉFICIÉ DE L'AIDE FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT DANS LES DOUZE DERNIERS MOIS :

- **Transmettez-nous un justificatif écrit sous 15 (quinze) jours** : vous pourrez bénéficier de la continuité du service de l'eau dans l'attente de la décision de recevabilité de votre dossier.

* Le cas échéant, notre service clientèle vous indiquera les coordonnées de ces services.

A défaut de règlement dans le délai imparti, nous transmettrons aux services sociaux communaux ou départementaux, les données nécessaires à l'appréciation de votre situation avant suspension de notre fourniture, conformément aux textes en vigueur.

Vous bénéficiez d'un délai de 8 (huit) jours pour exprimer votre opposition à cette transmission.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux entre 2 et 6 jours lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.

Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :

Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.